

## REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE INFORMATIQUE A L'ATTENTION DES ELEVES

**Très important : le branchement des machines en réseau permet un traçage des utilisations et manipulations ; il est ainsi possible de savoir qui a fait quoi, sur quel poste, et à quel moment.**

- Lors de votre première entrée en salle d'informatique, veillez à bien repérer l'ordinateur sur lequel vous allez travailler car ce sera, par la suite, celui sur lequel VOUS DEVREZ TOUJOURS TRAVAILLER.
- Travailler dans le calme et le respect des autres. Le responsable du service informatique se réserve le droit d'exclure de la salle tout élève bruyant et agité.
- Laissez en place le matériel informatique (écran, unité centrale, souris, station wifi) ainsi que le mobilier.
- **Il est formellement interdit de :**
  - changer ou personnaliser les fonds d'écran. Toute modification constatée **doit être immédiatement signalée** sous peine d'être tenu responsable ;
  - rajouter un icône sur le bureau ;
  - d'accéder, d'utiliser, de modifier ou de supprimer un fichier déjà existant ;
  - de consulter des sites internet qui ne seraient pas en rapport avec le sujet de cours traité par un et/ou à la demande d'un enseignant ;
  - d'utiliser l'ordinateur à des fins personnelles telles que la lecture/envoi de mails, jouer ou regarder des vidéos, la consultation de pages personnelles, blogs, tchats, forums, jeux, « surf », achats... sans autorisation du responsable informatique.
- **Concernant les impressions**
  - Seul **l'enseignant décide** de ce qui doit être imprimé. Aucune impression n'est autorisée sans **validation** ni l'aval du responsable du service informatique et/ou de la vie scolaire. Tout problème doit être immédiatement signalé. Les élèves ne peuvent en aucun cas prendre l'initiative d'une quelconque résolution.
- **A la fin de la séance d'informatique**
  - Veillez à mettre tous les ordinateurs en veille ou à éteindre les systèmes selon l'heure de fréquentation de la salle (éteindre en dernière heure à 15h45) ;
  - Respectez l'ordre et la propreté de la salle. **Aucun papier** ne doit traîner sur les tables ou par terre ; Il est formellement interdit de manger ou de boire dans la salle.
  - Enlevez les chaises qui auraient été ajoutées ponctuellement et **rangez** celles déjà en place.
  - **Effacez le tableau. Vérifiez la fermeture des fenêtres.**

**Le non-respect du présent règlement entrainera des sanctions prises en fonction de la gravité des actes commis en se référant au règlement intérieur de l'établissement.**